

« EDP Sciences »
Édition Diffusion Presse Sciences

Gestion des droits d'auteurs
chez un éditeur scientifique STM

Edith Lamarre
Responsable d'édition

EDP Sciences

- Nombreuses collaborations avec des institutions en France et à l'étranger
- Environ 60 titres au catalogue
- **Toutes les revues en ligne avec des modèles économiques de publication et une gestion des droits d'auteurs différente**

Droits d'auteur et Copyright

Deux notions différentes

Au regard du droit national français, l'auteur d'un article scientifique possède des **droits de propriété intellectuelle**, en tant que créateur du contenu de l'article.

➤ Toute personne qui veut exploiter une œuvre qu'il n'a pas créée doit obligatoirement avoir l'autorisation de l'auteur

Copyright : à l'origine mot anglais pour désigner le droit d'auteur.

Dans le droit américain, le droit d'auteur n'appartient pas à l'auteur mais à la personne qui exploite l'œuvre. Vient du monde industriel.

Devenu ensuite la marque pour protéger une œuvre, symbolisée par le signe ©.

Transfert des droits à l'Editeur

Acte par lequel l'auteur transfère à l'éditeur :

- Droit d'être le premier éditeur de l'article
- Droit de publier
- Droit exclusif de reproduire sur un ou plusieurs supports
- Limités dans le temps

D'où l'utilisation d'un « **formulaire de transfert de droits d'auteur** ».

Extrait d'un formulaire

« Les droits d'auteur pour l'article intitulé :

de (citer tous les auteurs) :

sont par le présent acte transférés à EDP Sciences.

Cette cession, à titre gratuit, prendra effet à partir de la date d'acceptation de l'article.

Les auteurs garantissent que cette contribution est une oeuvre originale dont ils détiennent tous les droits d'auteur afférents, et que

EDP Sciences aura ainsi la jouissance pleine et entière des droits cédés. Les auteurs garantissent que l'article ne contient aucun emprunt à une oeuvre de quelque nature que ce soit qui serait susceptible d'engager la responsabilité de l'éditeur. Dans le cas contraire d'emprunt à des oeuvres non tombées dans le domaine public, les auteurs fourniront à EDP Sciences les autorisations signées des titulaires des droits de ces oeuvres.

Le transfert de droits recouvre le droit exclusif de reproduire, distribuer ou vendre l'article, sous forme de réimpressions, traductions, reproductions photographiques, fichiers électroniques (offline, online), ou n'importe quelle reproduction de nature similaire. »

Pourquoi un « formulaire de transfert de droits d'auteur » et pas un contrat ?

Pratiques et Usages chez les éditeurs

➤ Pour les livres

- ✓ Gestion des droits d'auteur très stricte et très encadrée (code propriété intellectuelle + contrat SNE)
- ✓ Contrat de droit français établi en langue française

Pratiques et Usages chez les éditeurs

- Pour les revues scientifiques STM
 - ✓ Jusqu'à il y a une trentaine d'années, pas de règles de gestion de droits d'auteur : aucun contrat ni formulaire

notion de service et d'échange

Pratiques et Usages chez les éditeurs

De nos jours, utilisation de formulaires de
« transfert de droits d'auteur » =
« **pratique juridique** »

Problème : auteurs de tous pays = langues
étrangères + droits nationaux = utilisation de
formulaires en **français** et en **anglais**

- Équilibre entre les droits de l'auteur et ceux de l'éditeur
- Protection maximale des deux parties

Gestion des droits d'auteurs à EDP Sciences

- Politique souple
- Répertoire Editeur « green » dans SHERPA/RoMEO

Gestion des droits d'auteurs à EDPS

Identification du détenteur des droits de publication (indiqué sur l'article)

1- Droits retenus par le propriétaire de la revue

- ✓ soit utilisation du **formulaire** de transfert au propriétaire
- ✓ soit « **contrat moral** »

Mention sur les articles : © *nom du propriétaire*

Gestion des droits d'auteurs à EDPS

2- Droits confiés à EDP Sciences ou bien à EDP Sciences et au propriétaire conjointement

- utilisation du **formulaire** de transfert à l'éditeur
- Mention sur les articles :
 - © *EDP Sciences*
 - © *EDP Sciences, nom propriétaire*

Extrait d'un formulaire

« Les auteurs peuvent rendre disponible leur article publié par EDP Sciences, sur leur site personnel, sur le site web de leur institution, ou sur des sites de Libre Accès à la Recherche (Open Access Initiative), dans la mesure où la source de l'article publié est citée et que la possession du droit d'auteur est clairement mentionnée. Ces sites doivent être à but non lucratif. Des copies peuvent être utilisées avec le PDF de l'éditeur. Les auteurs doivent créer un lien vers l'article publié sur le site internet de l'éditeur. Le lien doit être accompagné du texte suivant : “ la publication originale est disponible sur le site [www....](#) ” »

Gestion des droits d'auteurs à EDPS

3- Droits conservés par l'auteur

Dans ce cas, utilisation de la [licence « Creative Commons »](#)

Mention sur les articles : © *The Authors*

Extrait licence « Creative Commons »

« Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

Selon les conditions suivantes :

Paternité — Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'œuvre).

Pas d'Utilisation Commerciale — Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales. »

Modèles économiques de publication :

1. Modèle traditionnel : lecteur/payeur
 2. Modèle « Open Access »
 3. Modèle hybride : « Open Access Option »
- **Les droits d'auteurs ne sont pas forcément liés au modèle économique**

1. **Modèle traditionnel**

La « plupart du temps », l'auteur signe un **formulaire de transfert de droits d'auteur classique**,

2. Modèle « Open Access »

Modèle dit « Gold » dans la classification Sherpa/RoMEO.

Modèle « Open Access »

Il y a 2 types de gestion des droits d'auteurs :

1. L'auteur garde tous ses droits : utilisation de la licence « Creative Commons ».
Exemple : Web of Conferences

Modèle « Open Access »

2. Le copyright est gardé par l'éditeur (ou le propriétaire de la revue) :

pour EDP Sciences, le **formulaire est similaire au modèle traditionnel**

3. Modèle hybride : « OAO »

Possibilité d'avoir un ou plusieurs articles en accès gratuit parmi d'autres articles payants

Modèle hybride : « OAO »

Gestion à l'article des droits d'auteurs :

- Soit la **licence « Creative Commons »**
- Soit le **formulaire classique de transfert de droits d'auteur**

= nous avons les 2 types de formulaires dans une même publication

Dans la pratique,

- ✓ Jusqu'au début des années 90, formulaires “jetés” après 10 ans
- de nos jours, ils sont archivés électroniquement
- ✓ Formulaires systématiquement demandés mais :
- si pas de retour à temps, l'article est publié quand même
- modification possible du formulaire si l'auteur ne veut pas le signer dans l'état

Dans la pratique,

- ✓ Concernant la licence « Creative Commons »
- Utilisée pour les actes de conférences depuis peu
- Cas des articles en Open Access Option
- A-t-elle une légitimité au regard de la loi française ?

Pratiques par domaine

Habitudes en matière d'Open Access et de gestion des droits d'auteur différentes suivant les communautés scientifiques.

Pratiques par domaine

En physique, les copyrights sont souvent gardés par les éditeurs, même pour les revues en OA (ex : Optic Express, New Journal of Physics). En revanche, les auteurs ont utilisé très tôt l'auto-archivage (ArXiv, HAL)

Pratiques par domaine

En mathématique : très peu de revues en OA.
Copyright « classique »

Pratiques par domaine

En science de la vie : l'auto-archivage est intervenu plus tard qu'en physique, mais plus de journaux OA et de licences « Creative Commons » (ex : BioMed Central, PLoS)

Le droit applicable devrait être le droit français puisque EDP Sciences est basée en France, mais la pratique aboutit à l'usage d'un droit "mixte" basé sur la pratique...

Les pratiques juridiques ne sont pas figées et ne doivent pas compromettre la mission de diffusion des savoirs.

Importance de discuter avec nos partenaires (institutions, sociétés savantes, auteurs) pour préserver l'avenir de chacun...



EDP Sciences, *partenaire des communautés scientifiques*

Merci de votre attention

Edith Lamarre
edith.lamarre@edpsciences.org